

Le PRÉSIDENT conjoint (M. Dorion): Serait-il possible de faire polycopier ces mémoires?

M. FORTIER: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT conjoint (M. Dorion): Colonel Jones.

Le colonel H. M. JONES (*directeur des Affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*): Madame Fairclough, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs du Comité, l'Administration, qui connaît à fond l'importance et la diversité du problème actuellement à l'étude par le présent Comité, a jugé bon de mettre à votre disposition certains éléments d'information fondamentaux.

C'est à cette fin que j'ai apporté ici pour remettre à chaque membre du Comité une série de documents comprenant la Loi sur les Indiens, les règlements édictés en vertu de cette loi, ainsi qu'un exemplaire du Rapport annuel de la Direction pour l'année 1957-1958. Nous avons ici la version française de ces documents. Je vous remettrai également des exemplaires des traités relatifs aux Indiens, numéros 1 à 11, et les traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron.

Ces traités ont, messieurs, le caractère de documents administratifs ou de mesures législatives officielles, auxquels vous voudrez sans doute vous reporter constamment.

Nous avons préparé, en outre, pour votre usage, un bref aperçu des activités de la Direction pendant la dernière décennie. C'est le document à couverture jaune ayant pour titre "Sommaire des activités, 1948-1958, Direction des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration". Cet aperçu n'est pas un compte rendu approfondi des activités. Il décrit brièvement quelques-uns des principaux domaines d'activité, sur lesquels on pourrait s'étendre plus tard, si le Comité le désire.

Depuis la convocation du présent Comité, des statistiques additionnelles ont été obtenues sous forme de supplément annexé à la fin de chaque exemplaire. Des exemplaires du Sommaire et du Supplément, en français, sont à l'impression et seront disponibles sous peu.

Permettez-moi d'appuyer sur certains des faits saillants mentionnés dans ce Sommaire. Il y a trois tableaux, à la fin du Sommaire, que vous trouverez, j'en suis sûr, fort intéressants. Le premier indique la courbe ascendante de la population depuis 1924. A remarquer, qu'au cours des dix dernières années, la population est passée de 136,400 à 174,000, au 31 décembre dernier. Le deuxième tableau expose l'organisation de la Direction, sa composition, c'est-à-dire les personnes qui en font partie, du Ministre et du Sous-ministre jusqu'aux subordonnés, le fonctionnement général et la décentralisation en bureaux régionaux. Ce tableau fait voir une addition à l'organisation d'il y a dix ans, c'est-à-dire, la nomination de spécialistes. Je veux parler des fonctionnaires suivants: travailleurs sociaux, préposés au placement, inspecteurs d'école, surveillants de construction, surveillants du commerce des fourrures, et le reste.

Dans le domaine des finances, vous pourrez remarquer qu'au cours de la période 1948-1949 les dépenses de la Direction ont atteint \$10,300,000. Pour l'année qui vient de se terminer, le chiffre des dépenses, sous réserve d'une vérification définitive, est de 36 millions de dollars. Je ne crois pas dévoiler un secret en mentionnant que le budget des affaires indiennes pour l'année 1959-1960 est bien au-dessus de 40 millions de dollars, puisque nos crédits ont été les premiers à être soumis à la Chambre cette année.

Le sous-ministre a mentionné la hausse des dépenses affectées à l'instruction. Il y a dix ans, en 1948-1949, elles étaient de \$5,400,000. Pendant la période qui s'est terminée au 31 mars 1959, elles ont atteint 22 millions de dollars. Quel a été l'avantage de ces dépenses, en ce qui concerne, d'une façon pratique,